

Commune du CHEYLAS

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (RÉVISION)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond cadastral)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
1 : Zones d'interdictions	1° : Inondation en pied de versant
2 : Zones de projet possible sous maîtrise collective	2° : Versus de torrents et des ruissaux torrentiels
3 : Zones de contraintes faibles	3° : Ravinements et tassements sur versant
4 : Zones sans contrainte spécifique	4° : Glissements de terrain
	5° : Suffosion

Pour la suffosion : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractérisées en majeure partie pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Vo pour être annexé à mon arrêté du 10 2 2001 2007

Pour le Préfet et par délégation le Secrétaire Général

----- Limite de la zone d'étude

Réalisation : C. VINCENT RTM38 | Établi le : Octobre 1996

Édition : Alp'Géorisques | Modifié le : Mai 2007

Echelle : 1/5000



Emprise indicative du P.P.R. Inert Annot

